ACCÈS GRATUIT

ACCÈS RECYPARC

Vous possédez une SECONDE RÉSIDENCE en zone IDELUX ?



Votre accès au recyparc est **GRATUIT.**
Une **vignette d'accès** est requise pour y accéder.



L'accès au recyparc est autorisé aux véhicules avec ou sans remorque (poids total au sol inférieur à 3,5 tonnes) et aux camionnettes non lettrées immatriculées en Belgique à usage familial (fréquentation et quantité de déchets déposés comparables à celles d'un ménage).

Comment recevoir votre vignette d'accès ?

Complétez ce formulaire.

Faites-le valider par l'administration communale.

Présentez ce document dûment complété à votre préposé. Il vous remettra gratuitement une **vignette d'accès** à coller sur votre pare-brise.

Formulaire d'autorisation

à faire valider par l'administration communale de votre seconde résidence et à présenter à votre préposé.

VOS CORDONNÉES

Nom, prénom :

Adresse e-mail :

GSM :

ADRESSE DE VOTRE SECONDE RÉSIDENCE

Rue : Numéro :

Code postal : Localité :

ADRESSE DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE

Rue : Numéro :

Code postal : Localité :

Pays :

Numéro d'immatriculation du véhicule avec lequel vous souhaitez accéder au recyparc :

Fait le / / à

SIGNATURE DU DEMANDEUR	SCEAU DE LA COMMUNE	SIGNATURE DE L'AGENT COMMUNAL

Plus d'infos ? Contactez le préposé de votre recyparc ou **IDELUX** au +32 63 42 00 22 - recyparcs@idelux.be

Les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées à IDELUX aux fins de traiter votre demande d'acquisition d'une vignette vous permettant d'accéder gratuitement au recyparc (mesures précontractuelles). Le cas échéant, ces données peuvent être transmises au SPW. Les données personnelles ainsi récoltées seront conservées jusqu'à la fin des modalités particulières pour les seconds résidents. Pour toute autre question, vous pouvez contacter notre DPO (dpo@idelux.be) ou consulter notre politique de confidentialité disponible sur notre site internet.

IDELUX ENVIRONNEMENT